



RENTÉE 2025

PERSONNELS TECHNIQUES

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Les dernières annonces concernant le pouvoir d'achat des personnels ATSS ne sont pas à la hauteur des attentes des personnels. Cette année, les choix budgétaires se portent principalement sur les personnels de catégorie C sous la forme d'une faible augmentation de l'IFSE.

Quant aux autres annonces salariales, elles sont brutales et inacceptables. Pour la CGT Éduc'action, le compte n'y est pas. D'autres choix budgétaires doivent être faits, et ce dès 2026. Pour cela, nous devons construire le rapport de force nécessaire. Nous appelons donc à la grève tous les personnels les 10 et 18 septembre.

« STOP À LA DETTE » ET BAISSÉ DE LA DÉPENSE PUBLIQUE, SEUL LEITMOTIV POUR F BAYROU.

« Tout le monde devra participer à l'effort ». Selon Bayrou, la plupart des ministères devront se serrer la ceinture et consentir à des efforts budgétaires avec in fine, des coupes dans les Services publics C'est bel et bien une nouvelle casse sociale qui est annoncée et qui touchera principalement les plus précaires et les plus modestes.

Par ailleurs, avec la prévision de suppression de 2 jours fériés, ce sont bien les travailleuses et travailleurs qui devraient faire de nouveaux efforts inacceptables. **Non content de faire travailler le monde du travail 2 ans de plus avec la dernière réforme des retraites, le gouvernement s'en prend une nouvelle fois à ceux et celles qui produisent les richesses de ce pays.** Dans cette prévision de budget, la protection sociale est aussi visée avec une année blanche et de surcroît, des contrôles renforcés pour les arrêts maladies. Les malades sont à nouveau ciblé-es. De contrôles, en revanche, il n'en est pas question pour les entreprises qui bénéficient allègrement des 211 milliards d'aides et subventions en tous genres.

Quant à notre secteur, alors que

l'Éducation manque de tout et que **le Service public d'Éducation ne tient que par l'engagement des personnels**, la situation ne va pas s'améliorer malgré le ton rassurant employé par F.Bayrou en annonçant une augmentation du budget pour financer la réforme de la

UNE PROMESSE GOUVERNEMENTALE:

SUPPRIMER 3000 EMPLOIS

formation initiale.

Pourtant, avec la suppression de 3000 postes puis le non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois à partir de 2027, le nombre de personnels va bien décroître inévitablement alors qu'il faudrait, à contrario, des créations de postes pour toutes les catégories de personnels.

En effet, la charge de travail n'a cessé d'augmenter et les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader pour l'ensemble du secteur de l'Éducation. Il en résulte un **effondrement de l'attractivité pour tous les métiers de l'Éducation.**

Pour la CGT Éduc'action, **les Services publics ne peuvent être sacrifiés sur l'autel de l'austérité** à

l'heure où tant de chantiers seraient à finaliser et à financer comme la réduction des effectifs par classe (en créant massivement des postes), la titularisation des AESH-AEd et tous les personnels précaires, la rénovation du bâti...

La liste est longue et l'urgence est bel et bien là au risque de voir l'institution dysfonctionner encore davantage alors qu'elle porte une responsabilité centrale dans sa mission première : former toute la jeunesse de ce pays en lui offrant une éducation solide et émancipatrice.

**ENSEMBLE,
MOBILISÉ-ES DÈS LA RENTÉE, LE
10 ET 18 SEPTEMBRE,
POUR GAGNER UNE AUTRE
POLITIQUE BUDGÉTAIRE.**



**PLAN D'URGENCE
POUR L'ÉDUCATION**

Votre laboratoire est une passoire thermique ? Votre environnement de travail est dégradé et les rénovations nécessaires tardent à venir dans votre établissement ? Ce questionnaire via une campagne AES (soutenue par la CGT Educ'action) permet de faire un état des lieux précis de votre bâti de travail.

Il sera la base d'un travail syndical et de négociations avec nos employeurs, responsables de notre santé et de la qualité du travail.

Vous pouvez le retrouver sur [notre site](#).



Une enveloppe de seulement 4,5 millions d'€ pour l'ensemble des ATSS.

Le choix se porte sur les catégories C sous forme d'une augmentation de l'IFSE.

- 200€ pour les ATRF
- 170€ pour les ADJAENES

Un montant max possible, pas d'unité d'attribution, des augmentations différentes suivant les académies... Une nouvelle version de l'arbitraire...

JOUR DE CARENCE ET 10% DE TRAITEMENT SUPPRIMÉS ? 120 000 SIGNATURES CONTRE LE CARACTÈRE DISCRIMINATOIRE À L'ÉGARD DES FEMMES ENCEINTES

Le décret n° 2025-197 du 27 février 2025, relatif aux règles de rémunération de certain-es agent-es public-ques placés en congé de maladie ordinaire ou en congé de maladie, prévoit une **perte de rémunération de 10 % dès le premier jour de CMO**. Aucune exception n'est prévue pour les femmes enceintes, **même lorsque leur arrêt est prescrit entre la déclaration de grossesse et le début du congé maternité**.



contre les femmes. En effet, l'application indifférenciée de cette décote salariale à des femmes enceintes en CMO méconnaît la spécificité de leur situation médicale et les expose à une double peine : médicale et financière. Cela revient à leur imposer un choix entre leur santé et leur stabilité économique, ce qui est incompatible avec le principe d'égalité de traitement.

Lors de l'instauration de ce jour de carence en 2018, une exception avait été obtenue pour les femmes enceintes, fondée sur la reconnaissance de leur vulnérabilité médicale (cf. réponse ministérielle JO Sénat du 23/05/2019, p. 2722). La suppression de cette exception sans justification médicale ou juridique nouvelle constitue une nouvelle attaque

Nous estimons que cette mesure constitue une discrimination indirecte fondée sur le sexe et la situation de grossesse, au sens du droit européen et français, ainsi qu'une atteinte aux principes constitutionnels d'égalité devant la loi et d'égal accès aux emplois publics.

POUR LA CGT ÉDUC'ACTION, IL Y A URGENCE À EXIGER...

- 2 000€ DE TRAITEMENT MINIMUM
- L'INDEXATION DU POINT D'INDICE SUR L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE
- L'INTÉGRATION DANS LE TRAITEMENT BRUT DES PRIMES AYANT UN CARACTÈRE DE COMPLÉMENT SALARIAL
- L'ABROGATION DU JOUR DE CARENCE ET DES 10% SUR LES TRAITEMENTS